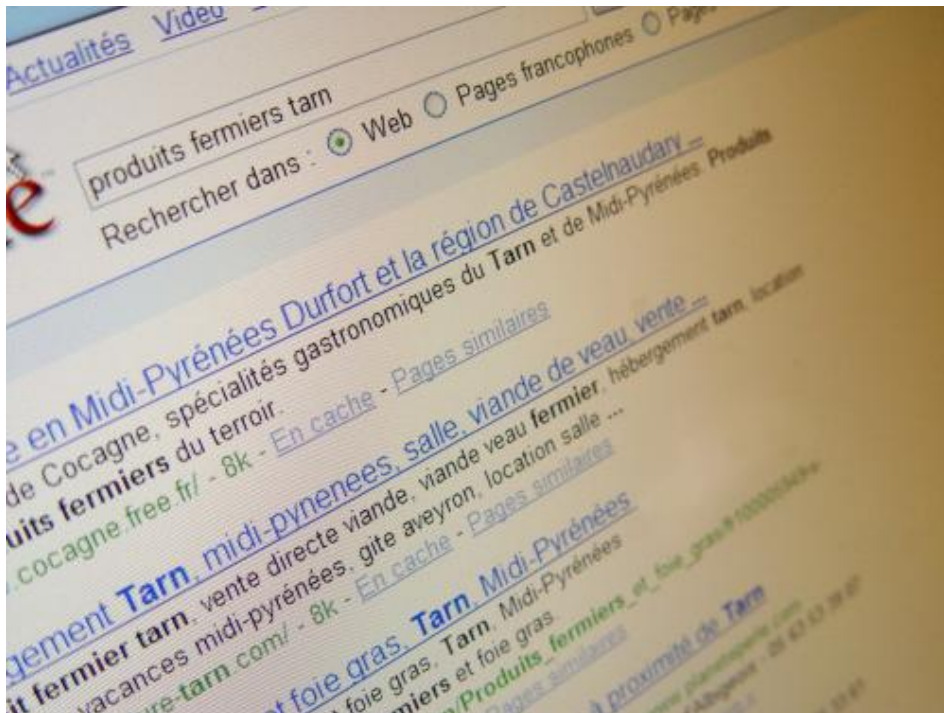


Le Paysan Tarnais a publié dans son numéro du 24 janvier dernier un dossier de 4 pages sur le thème "Vendre sa production en ligne".

« Faire tomber les appréhensions et conseiller »

La Chambre d'agriculture organise chaque année des formations pour créer son site Internet et vendre sa production en ligne. Rencontre avec Laurent Sartorio, le formateur.



Laurent Sartorio propose aux stagiaires de faire le point sur la vente en ligne, du point de vue technique mais également en terme de législation. - © Alexandre Renault (Le Paysan Tarnais)

Laurent Sartorio travaille avec la Chambre d'agriculture depuis plusieurs années pour proposer des formations en informatique aux agriculteurs. Chaque année, des formations « vendre sa production sur Internet » sont organisées. Nous l'avons rencontré pour mieux comprendre le contenu de ses journées de formations et les différentes attentes des agriculteurs qui y participent.

Le formateur insiste dès le départ sur un point important. « Cette formation n'a pas pour but de faire des agriculteurs des professionnels de la création de sites Internet ! »

Pour Laurent Sartorio, l'enjeu de la formation est ailleurs. « Nous n'abordons pas seulement les sujets liés à la fabrication proprement dite d'un site Internet. Nous voyons également les contacts avec les banques pour faire de la vente en ligne, les questions d'hébergement du site Internet, le référencement... Tous les aboutissants d'une présence sur Internet. »

Parmi les questions que se posent les agriculteurs désireux d'être présents sur la toile, celle de l'hébergement revient régulièrement. « Les personnes qui viennent en formation ne savent pas forcément comment se passe l'hébergement d'un site. Si celui-ci doit être hébergé sur leur propre ordinateur ou chez un professionnel. Je leur explique qu'ils peuvent

passer par leur fournisseur d'accès. »

La formation a également pour but de faire le point sur les offres tarifaires lors de la création d'un site par des professionnels. « Certaines entreprises, minoritaires, n'hésitent pas à proposer des créations de pages Internet pour des prix exorbitants à des agriculteurs et à d'autres professionnels qui ne sont pas bien informés sur les tarifs pratiqués. » Laurent Sartorio profite donc de cette formation pour dire aux producteurs combien coûte environ la création d'un site Internet de quelques pages.

Briser les tabous de l'informatique

Pour le formateur, les agriculteurs sont aussi là parce qu'ils sont demandeurs d'informations et de conseils. « Il ont envie d'être rassurés souvent car ils se demandent s'ils sont capables de le faire eux-mêmes. Il y a souvent une grosse appréhension face au matériel informatique et aussi face à Internet. » Il faut dire que pour certains la compréhension du fonctionnement du réseau mondial immatériel qu'est Internet n'est pas facile.

L'autre interrogation concerne l'utilisation du site Internet : doit-il être une vitrine de l'exploitation agricole, présentant les produits ou l'internaute a-t-il la possibilité d'acheter en ligne foies gras, miel, canards et autres volailles ?

« Nous ne sommes pas là pour leur faire créer un site de commerce. On passe par différentes étapes et bien sûr pour rendre la formation vivante et pratique, chaque stagiaire crée plusieurs pages Internet pour son site. Le but est qu'il reparte avec ces pages en ligne et qui fonctionnent. »

Laurent Sartorio se penche sur les sites Internet créés par ces stagiaires en octobre dernier. « Pour certains, cela n'a pas été plus loin. Sans doute n'ont-ils pas eu le temps de continuer à développer leur site. D'autres ont changé des choses et des liens ne fonctionnent plus. Pour certains, enfin, le développement du site a continué et s'est bien enrichi. Ils ont créé de nouvelles pages et agrémenté leur site de nouvelles photos. C'est très positif. »

Zoom sur...

Les premiers conseils pour bien débiter son site Internet...

Se renseigner sur les prix des sites

On ne le dira pas assez, il faut comparer les différents prix des créations de sites Internet. Certaines sociétés n'hésitent pas à proposer des pages d'accueil à 1 500 euros voir plus ! Attention donc. Préférez les sociétés connues et demandez leur des exemples de réalisation. Rien ne vous empêche ensuite de contacter les sites Internet concernés pour leur demander leur avis sur le travail effectué.

Choisir intelligemment son « nom de domaine »

Ce sera l'adresse de votre site Internet : celle que devront taper les internautes pour se connecter à votre site. Il faut donc réfléchir à cette « adresse ».

Il est aujourd'hui possible d'avoir un nom de domaine qui contient 67 caractères. Cela offre donc de nombreuses possibilités. Mais attention, la première chose, c'est qu'un nom de domaine coûte de l'argent. La seconde, c'est qu'un nom trop long ou trop compliqué peut s'avérer impossible à taper sans erreur pour les utilisateurs ou trop fastidieux à épeler au téléphone.

Utiliser des mots clés justes pour être bien référencé

Le référencement fait partie des défis de nombreux créateurs de sites Internet. Face aux grosses machines des moteurs de recherche, il est difficile de savoir par quel bout commencer ! La clé est de regarder les sites qui proposent les mêmes productions que les vôtres et de voir quels mots sont utilisés dans leurs pages. En effet, les moteurs de recherche réagissent autant aux mots contenus dans votre nom de domaine et dans les « balises meta » (codes de la page constitués de mots clés) que dans le texte de la page.

Faites la promotion de votre site Internet

Imprimez votre adresse URL et votre adresse email sur vos papiers à lettre, cartes de correspondances, brochures de présentation distribuées sur les marchés ou lors d'événements, à vos clients.... De cette manière, toutes les personnes se trouvant face à un document provenant de chez vous sauront comment contacter votre société sur Internet.

AR

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Copyright 2009 - Le Paysan Tarnais. Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.